

# Prescrition facture maçon loi L 137.2 code de la consommation

# Par fredd84, le 21/07/2013 à 10:15

### bonjour

mon maçon me reclame le paiement par l'intermediaire d'un cabinet juridique d'une facture datee de plus trois ans

j ai repondu au cabinet de contentieux que cette facture etait prescrite au bout de deux ans (loi L 137.2)

il me reponds que non car la societe de maçonnerie n obeit pas au droit de la consommation car elle n entre pas dans le champs des simples biens et services mais au contrat de louage d ouvrage dont la prescription suit le droit commun de5 ans

la facture porte sur la mise en place de plaques d égout isolation cave à vin , allee en béton merci de me repondre cordialement

### Par moisse, le 21/07/2013 à 17:33

## bonjour

C'est de l'enfumage. La prescription est bien acquise au titre de l'article 137-2 du code de la consommation.

Vous pouvez boire votre vin en toute sérénité pour moins cher que prévu.

Par fredd84, le 23/07/2013 à 08:32

merci beaucoup pour votre reponse cordialement